

Délibération n°2024_02_01_1

Objet : Domaine communal - Intégration de la place Carnot

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 1 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le un février, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 26 janvier 2024, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 7

Secrétaire de séance : Patricia NIVESSE

Présents :

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVESSE - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR - Romain CASAS-MATEU - Karine BREITHEL - Philippe CATTIN-VIDAL - Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST

Absents représentés :

Brigitte RODRIGUEZ pouvoir à Jean-Marc MALEK - Colette MORETEAU pouvoir à Benoît DELTOUR - Pascale MARCHAL pouvoir à Maryline BENEDETTI - Laurie BELTRA pouvoir à Fabrice IRANZO - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRAULT - Eric CAVAGNA pouvoir à Patrick PASQUIER - Bernadette CONTE-ARRANZ pouvoir à Cathy PROST

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte:

Le transfert de propriété de la totalité du domaine public routier communal non cadastré et ses dépendances, a été acté au profit de Montpellier Méditerranée Métropole par Décision n°D2015-842 du 8 janvier 2016, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le réaménagement de la Place Carnot nécessite aujourd'hui d'acter son déclassement du domaine public métropolitain et sa réintégration dans le domaine communal en tant qu'accessoire indissociable du bâtiment de l'Hôtel de ville.

Vu le projet de division établi par le géomètre missionné par les services métropolitains, en vue de l'établissement du document d'arpentage et la création de la nouvelle parcelle communale d'une surface de 1 482 m²,

Considérant la demande de la commune en date du 15 janvier 2024 auprès de la Métropole d'intégrer la Place Carnot dans le domaine communal.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le transfert de la place Carnot conformément au plan du projet de division ci-annexé au profit de la commune de Pérols et son intégration dans son domaine communal,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage et l'acte officiel de transfert ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à la majorité.

Pour : 25

Contre : 4

Laurent TATON, Caroline SAROCHAR, Cathy PROST, Bernadette CONTE-ARRANZ

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols, le 6 février 2024

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.